

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine n° 0965-CPR-AGG/4032

Conformément au Règlement (UE) No 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction

Granulats artificiels

Granulats légers pour bétons et mortiers

Granulats légers pour mélanges hydrocarbonés, enduits superficiels et pour utilisation en couches traitées et non traitées

mis sur le marché sous le nom ou la marque du détenteur du certificat et fabriqué(s) dans l'établissement de fabrication mentionné sur ce certificat.

Ce certificat confirme que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'Annexe ZA de la (des) norme(s)

EN 13055-1:2002+AC:2004; EN 13055-2:2004

selon le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.

La première version de ce certificat a été délivrée par PROCERTUS ou son prédécesseur légal le 05.08.2004. Le présent certificat reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP), les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiées de manière significative, sauf si le certificat est suspendu ou retiré par PROCERTUS.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur <https://extranet-materials.procertus.be> ou en scannant le QR code de ce certificat.



ir. C. Ladang
Directeur Général



Délivré le : 22.04.2024
Valable jusqu'au : indéterminé
Version : 1



Détenteur du certificat

Argex nv
Kruibeeksesteenweg 162
2070 Zwijndrecht
Belgique

Etablissement de fabrication

Argex nv
Kruibeeksesteenweg 227-229
2070 Zwijndrecht (Burcht)
Belgique

DECLARATION DES PERFORMANCES

Conformément à (EU) No.305/2011

N° 013-DoP1-2024-05-06 – EN 13055-1/-2

2. Usages prévus : granulats légers d'argile expansée pour bétons, mortiers et coulis, mélanges hydrocarbonés, enduits superficiels et pour utilisation en couches traitées et non traitées dans le domaine de la construction

3. Producteur : ARGEX SA/NV

Kruibeeksesteenweg 162

B-2070 Burcht-Zwijndrecht

Belgium

Tel +32 3 250 15 15 - Email : info@argex.be - web : www.argex.eu



4. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : Système 2+

5. Normes :

EN 13055-1:2002 + AC:2004 - Granulats légers - Partie 1: Granulats légers pour bétons et mortiers

EN 13055-2:2004 - Granulats légers - Partie 2 : Granulats légers pour mélanges hydrocarbonés, enduits superficiels et pour utilisation en couches traitées et non traitées

Ces normes EUR spécifient les propriétés des granulats légers pour bétons, mortiers et coulis, mélanges hydrocarbonés, enduits superficiels et pour utilisation en couches traitées et non traitées dans le domaine de la construction

Description du produit (source matériaux) : Granulats légers fabriqués à partir de matériaux naturels : **granulats d'argile expansée**

6. Performances déclarées :

Spécification technique harmonisée:	Caractéristiques essentielles																			
	Masse volumique vrac	Masse volumique réelle	Classe granulaire	Granularité	Forme du granulat	Absorption d'eau		Résistance à la fragmentation/écrasement		Résistance au polissage/abrasion/usure/érosion		Pourcentage granulats concassés	Stabilité volumique	Durabilité contre gel/dégel	Composition/teneur			Propreté	Durabilité face à la réactivité alcali-silice	Libération de substances dangereuses
	± 15% avec max ± 100 kg/m³	± 15% avec max ± 150 kg/m³						Résistance à l'écrasement vrac - 2x30"	Résistance à la fragmentation - Los Angeles	Résistance au polissage	Résistance à l'usure - Micro Deval	Granulats concassés	Résistance à la désintégration	Résistance au gel/dégel	Chlorures	Sulfates solubles dans l'acide	Soufre total			
	kg/m³	kg/m³	d/D - mm			1h - %	24h - %	N/mm²				%	%	%	%	%	%			
Identification produit	Performance																			
AG0/2-580	580	1045 (1)	0/2	voir fiches techniques	concassé	< 35 (2)	APD	APD	APD	APD	APD	APD	< 0,01	< 0,5	< 0,55	Passe	APD	APD		
AG0/4-500	500	950 (1)	0/4		concassé	< 40 (2)	APD	APD			APD	APD								
AG0/4-500S	500	950 (1)	0/4		concassé	< 40 (2)	APD	APD			APD	APD								
AG1/5-390	390	780 (1)	1/5		concassé	< 45 (2)	APD	APD			APD	APD								
AG4/8-370	370	770	4/8		concassé	< 40	< 55	> 0,6			< 0,22	< 3,3								
AM0/5-530 Chapemix	530	960 (1)	0/5		mix rond-concassé	< 35 (2)	APD	APD			APD	APD								
AM4/8-700	700	1230	4/8		mix rond-concassé	< 16	< 23	> 8			< 0,22	< 3,3								
AM4/8-700C	700	1230	4/8		mix rond-concassé	< 6	APD	> 8			APD	APD								
AR0/2-800	800	1240 (1)	0/2		rond	< 30 (2)	APD	APD			APD	APD								
AR0/4-650	650	1050 (1)	0/4		rond	< 30 (2)	APD	APD			APD	APD								

AR0/4-700F	700	1085 (1)	0/4	rond	< 30 (2)	APD	APD	APD	APD						
AR0/4-700C	700	1085 (1)	0/4	rond	< 12 (2)	APD	APD	APD	APD						
AR1/5-580	580	1030	1/5	rond	< 20	APD	> 1,7	APD	APD						
AR3/8-500	500	875	3/8	rond	< 22	< 33	> 1,8	APD	APD						
AR4/10-430	430	750	4/10	rond	< 27	< 40	> 0,8	APD	APD						
AR8/16-340	340	600	8/16	rond	< 30	< 45	> 0,6	APD	APD						
AR4/12-380	380	660	4/12	rond	< 30	< 47	> 0,7	APD	APD						
AR2/6-500	500	875	2/6	rond	< 25	APD	> 1,5	APD	APD						
AM0/8-750C	750	1230	0/8	mix rond- concassé	< 12	APD	APD	APD	APD						
AM0/4-600	600	1050 (1)	0/4	mix rond- concassé	< 33 (2)	APD	APD	APD	APD						

APD = Aucune performance déterminée

(1)&(2) selon EN 1097-6:2022/Annexe D – l'absorption d'eau des fines est donnée à 5' d'immersion – tous les granulats sont testés secs (une documentation pour les granulats humides est disponible sur demande)

Documentation technique appropriée :

- Certification CE et **Fiches techniques** sont disponibles. Voir www.argex.eu "info produits"
- Certains produits sont couverts par une **certification BRL** aux NL concernant la lixiviation des matières dangereuses pour les applications en vrac en contact avec l'eau du sol : certification KIWA / K73820-02 www.argex.eu
- Système de gestion de Qualité : **ISO 9001:2015 & ISO 14001:2015**
- **Identification du produit :**

Nom commercial du granulat : **A** = Argex - **C** = Coating / Forme du granulat : **R** = rond - **G** : concassé - **M** = mix rond & concassé

Classe granulaire : **d/D** (mm) et Masse volumique en vrac déclarée en kg/m³ selon EN 13055-1/-2

7. L'organisme notifié PROCERTUS avec numéro d'identification 0965 a réalisé une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine selon le système 2+ et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine No. 0965-CPR-AGG/4032.

Les performances des granulats identifiés dans le tableau ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées dans les Fiches Techniques CE annexées. La présente déclaration des performances est établie sous notre seule responsabilité. Signé pour le fabricant et en son nom par :



Xavier KESTEMONT - R&D – Quality Manager - ARGEX SA/NV - 06/05/2024



AR 4/10-430

Client : Quality Control Argex
0032/32.50.15.15

lab	Quality Control Argex 0032/32.50.15.15
Classe granulaire	4/10 mm
Référence	EN 13055 : NL BSB K73820 (1/01/2004)

Caractéristiques essentielles-performances	Minimum	Moyenne	Maximum	Déclarée	Norme
Forme de granulat		Rond			EN 13055
Masse volumique absolue		1096 kg/m ³			EN 1097-6 annex C
Résistance à l'écrasement en vrac (T-2x30")	1.27	3.25 N/mm ²	5.00		EN 13055
Masse volumique en vrac (+- 15% de la valeur déclarée)	366	486 kg/m ³	495	430	EN 1097-3
MV réelle sèche (+- 15% de la valeur déclarée)	638	824 kg/m ³	863	750	EN 1097-6 annex C
Masse volumique réelle saturée surface sèche		1071 kg/m ³			EN 1097-6 annex C
Résistance au gel/dégel		1.1 %	3.3		EN 1367-7
Los Angeles + Micro Deval (4-6.3)		APD			EN 1097-1 & 2
Los-Angeles (4-6.3)		APD			EN 1097-2
Coefficient au polissage accéléré		APD			EN 1097-8
Stabilité en volume		0.09 %	0.22		EN 1367-8
Humidité (du silo)	0.0	5.2 %	15.0		EN 1097-5
Absorption d'eau 5'	11.82	15.56 %	23.40		EN 1097-6 annex C
Absorption d'eau 1h	13.75	19.14 %	26.09		EN 1097-6 annex C
Absorption d'eau 24h	21.72	30.05 %	36.22		EN 1097-6 annex C
Alcali-réaction		APD			EN 13055
Chlorure		0.005 %	0.010		EN 1744-1
Propreté		Pass			EN 1744-1
Libération de substances dangereuses		APD			EN 13055
Réaction au feu		Euroclasse A1			EN 13501-1
Souffre total		0.23 %	0.55		EN 1744-1
Sulfate soluble dans l'acide		0.054 %	0.500		EN 1744-1

Analyse granulométrique

Tamis	mini	%passants	maxi	Déclarée
0.000		0.0		
0.063		0.6		
2.000		2.0		
3.150		5.6		
4.000	0	14	15	
6.300		51		
8.000		81		
10.000	90	97	100	
12.500		100		

